



Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Richelieu, tenue le 13 février 2024, à 17h30, à la salle des assemblées du conseil au 200, boulevard Richelieu, à Richelieu, à laquelle sont présents : mesdames les conseillères Jo-Ann Quérel, Lucie Marchand et Tania Ann Blanchette et messieurs les conseillers Luc Bélanger, Jacques Darche et Bruno Gattuso, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Claude Gauthier.

Monsieur Manuel Bouthillette, directeur général, madame Sylvie Provost, adjointe à la direction générale et madame Roxanne Veilleux, directrice des affaires juridiques et greffière, assistent également à cette séance.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement interdisant l'épandage de déjections animales ou de boue à des dates prédéterminées entre le 1er mai et le 31 octobre de l'année 2024;
3. Demande de contribution financière de l'organisme *Les Diffusions Hors-Champ* pour l'organisation de l'édition 2024 du Festival de musique à l'image de Richelieu (FMIR);
4. Règlement 24-R-269 décrétant une dépense et un emprunt de deux cent trente-six mille deux cents dollars (236 200\$) pour l'acquisition de 21 appareils respiratoires pour le Service de sécurité incendie de la Ville de Richelieu;
5. Période de questions;
6. Levée de la séance;

24-02-037 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Lucie Marchand, appuyé par Jo-Ann Quérel et résolu unanimement que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

Adoptée.

24-02-038 2. AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT INTERDISANT L'ÉPANDAGE DE DÉJECTIONS ANIMALES OU DE BOUE À DES DATES PRÉDÉTERMINÉES ENTRE LE 1ER MAI ET LE 31 OCTOBRE DE L'ANNÉE 2024

Avis de motion est donné par Bruno Gattuso, conseiller, à l'effet que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement intitulé *Règlement interdisant l'épandage de déjections animales et de boue à des dates prédéterminées entre le 31 mai et le 1^{er} octobre de l'année 2024*.

Bruno Gattuso dépose le projet de règlement.

Madame Jo-Ann Quérel, conseillère quitte son siège à 17h34.

24-02-039 3. DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE L'ORGANISME LES DIFFUSIONS HORS-CHAMP POUR L'ORGANISATION DE L'ÉDITION 2024 DU FESTIVAL DE MUSIQUE À L'IMAGE DE RICHELIEU (FMIR)

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière de l'organisme *Les Diffusions Hors-Champ* pour l'organisation de l'édition 2024 du Festival de musique à l'image de Richelieu (FMIR);

CONSIDÉRANT que l'organisme *Les Diffusions Hors-Champ* a présenté des demandes de contribution financière auprès de d'autres organismes et est présentement dans l'attente de réponses favorables;

En conséquence, il est proposé par Tania Ann Blanchette, appuyé par Bruno Gattuso et résolu que le conseil municipal :

AUTORISE le paiement d'une contribution financière de 10 000,00\$, à *Les Diffusions Hors-Champ* pour l'organisation de l'édition 2024 du Festival de musique à l'image de Richelieu (FMIR), à même le poste budgétaire numéro 02-110-00-996;

QUE le paiement de la contribution financière soit conditionnel à ce que l'organisme *Les Diffusions Hors-Champ* obtienne la subvention de la Caisse Desjardins de Rouville;

QUE les sommes non-engagées, si l'évènement est annulé, soit remboursées en totalité à la Ville de Richelieu.

Jacques Darche demande le vote.

Votes pour :3

Votes contre : 2

Adoptée.

Madame Jo-Ann Quérel, conseillère retourne à son siège à 17h36.

24-02-040 4. RÈGLEMENT 24-R-269 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE DEUX CENT TRENTE-SIX MILLE DEUX CENTS DOLLARS (236 200\$) POUR L'ACQUISITION DE 21 APPAREILS RESPIRATOIRES POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VILLE DE RICHELIEU

CONSIDÉRANT que la Ville désire procéder au remplacement des appareils respiratoires de son Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que la Ville de Richelieu désire se prévaloir du pouvoir d'emprunt prévu à la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion, avec présentation et dépôt du projet de règlement a régulièrement été donné lors de la séance ordinaire par Lucie Marchand, conseillère, lors de la séance ordinaire du 5 février 2024;

En conséquence, il est proposé par Jacques Darche, appuyé par Lucie Marchand et résolu unanimement que le conseil municipal adopte le *Règlement numéro 24-R-269 décrétant une dépense et un emprunt de deux cent trente-six mille deux cents dollars (236 200\$) pour l'acquisition de 21 appareils respiratoires pour le Service de sécurité incendie de la Ville de Richelieu.*

Adoptée.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

24-02-041 6. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Tania Ann Blanchette, appuyé par Luc Bélanger et résolu unanimement que la séance soit levée à 18h06.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Geneviève Ross, directrice des finances et trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement de tous les comptes ci-dessus décrits.

Claude Gauthier
Maire

Roxanne Veilleux
Directrice des affaires juridiques et greffière

Par sa signature, le maire indique qu'il signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.